



DEPARTEMENT des LANDES // COMMUNE de LAUREDE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL - N° 2023-02-002-DEL**



Séance du 17 Février 2023

Conseillers en Exercice	11	Procuration de vote	0
Conseillers Présents	09	Date de convocation	13.02.2023
Conseillers Excusés	09	Date d'affichage	20.02.2023
Conseillers Absents	00	Dépôt en Préfecture	20.02.2023

Votants	09	Contre	0
Pour	09	Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Michel, ROMERO Jean-Michel, CARRINCAZEAUX Sébastien, GAUTHIER-LAFAYE Vincent, LACAULE Bruno, PAUNOVIC Christel, ROUSERE Anne, TRAITAT David, VINCENT Pierre.

Absents excusés : BERGE Christophe, CASACA Manuel.

Secrétaire de séance : ROUSERE Anne.

OBJET : FORET COMMUNALE - CERTIFICATION PEFC.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LAUREDE est adhérente au processus de certification PEFC (Promouvoir la gestion durable de la Forêt) depuis le 01 janvier 2004 et qu'il convient de renouveler cet engagement pour les cinq prochaines années. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de **RENOUVELER** l'adhésion à PEFC Nouvelle-Aquitaine pour les cinq prochaines années afin de maintenir la validité du certificat d'engagement à PEFC Nouvelle-Aquitaine et le numéro d'adhérent.
- de **REGLER** la contribution financière correspondante.
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires relative à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour être dûment conforme, à LAUREDE, le 20 février 2023.

Le Maire, Michel ROUSSEL

